

autorisés augmentent annuellement, sans que le commerce illicite en paraisse affecté. Ce que nous constatons de plus pénible dans l'extension de ce vice c'est qu'il s'attaque maintenant à nos classes dirigeantes. La buvette et le club sont devenus des endroits qu'on ne manque plus de visiter chaque jour. Quel danger ! " Les hommes imitent toujours le mal avec plaisir, dit Massillon, mais surtout lorsque de grands exemples le leur proposent ; ils trouvent alors une sorte de vanité dans leurs égarements, parce que c'est par là qu'ils leur ressemblent : le peuple regarde comme un bon air de marcher sur les traces des gens élevés."

Ne dites pas que nous exagérons ; regardez autour de vous et réfléchissez ; ne pourrez-vous pas répéter ces paroles d'un de nos biographes, (M. L. O. David) : " Qu'ils sont nombreux ceux qui parmi nous abrègent leur vie de quinze à trente ans " ; ne pourrez-vous pas dire encore, avec ce même auteur, d'un tel et d'un tel, disparu : " Il lui manqua pour continuer à s'illustrer et à honorer son pays, les habitudes de tempérance, de travail et l'amour du devoir." Lorsqu'un peuple en est arrivé là, lorsque ses historiens sont forcés d'étaler une telle plaie il n'est que temps de remédier.

Oublie-t-on que la moralité et la tempérance sont au nombre des conditions essentielles de notre existence comme race et croit-on que nous sommes assez forts pour nous défendre contre la décroissance de la natalité, le fléau de l'émigration et le vice de l'intempérance, réunis ! Quel est celui qui, en connaissance de cause, peut se dire patriote et qui boit ?

MUTUALITÉ ET ALCOOLISME

Nous l'avons dit la mutualité combat l'alcoolisme et les résultats qu'elle obtient ne sont pas à dédaigner. Si son action n'est pas curative, elle est certainement préventive et c'est déjà beaucoup.

En effet, en fermant leurs portes à tous ceux qui sont atteints de ce vice funeste et en imposant comme règle la tempérance à leurs membres, les sociétés de secours mutuels créent partout où elles ont des succursales des milieux sains et sobres où germent et grandissent les idées d'économie qui contraignent nos penchants à la dépense, où, surtout, se développent les généreuses pensées du devoir et de la responsabilité qui incombent à ceux qui ont une famille. Or, dès qu'un homme est bien pénétré de ces

idées et de ces pensées, on peut dire qu'il est sauvé, car les bonnes habitudes qu'il aura acquises, lui seront autant de gardiennes fidèles qui le préserveront du démon alcoolique.

Grande Démonstration en perspective

Réunion des officiers de cercles de la métropole et de la banlieue.

IMPORTANTE DÉCISION

Le six avril courant M. le Président-Général de l'association, au nom du Bureau Exécutif, avait le plaisir de convoquer les officiers de cercles de l'Île de Montréal, en une grande assemblée qui a eu lieu au siège social de l'Alliance. Le but en était de causer avec les invités des meilleurs moyens à prendre pour promouvoir les intérêts de la société en général et de faire réussir le concours actuellement ouvert ; 2^o de soumettre le projet du B. E. relativement à la célébration solennelle du dixième anniversaire du commencement des opérations de la société.

La plupart des cercles avaient spontanément répondu à la gracieuse invitation du P. G. et une centaine d'officiers zélés et enthousiastes étaient présents. Le B. E. était représenté par son Président et MM. Cypihot, Papineau, Vallière et Godin.

Des discours pleins d'intérêt ont été prononcés par les membres du B. E. et l'abbé Martin, chapelain du cl. Sacré-Cœur, et MM. Lamothe, Prés. du cl. Bourget, Lussier du cl. St-Charles, Leduc du cl. St-Joseph, Lamontagne du cl. St-Pierre, Faribault du cl. Maison-neuve. Les invités ont été unanimes à pronostiquer que le prochain concours serait supérieur comme résultat, à tous les précédents et les vibrantes déclarations qui ont été faites ne nous laissent aucun doute à ce sujet. Tous ont promis leur zèle, leur dévouement et leur appui au B. E. et l'action commune des officiers généraux et locaux ne saura manquer d'avoir les plus heureux effets.

Quant au projet de la célébration du dixième anniversaire de la fondation de la société par une grande et double démonstration religieuse et profane, il a été accueilli avec enthousiasme.

Sur la proposition de M. E. H. Godin, appuyée par MM. Lamothe et Faribault, l'assemblée a suggéré au B. E. de faire la démonstration à la date la plus rapprochée de la fête de Saint-Louis de France, patron